

DEMANDES D'AUTORISATION
en vertu de l'article 53 de la *Loi sur l'aménagement du territoire*.

L'audience aura lieu le mercredi 5 avril 2017, à compter de 18 h 30,
à la salle du Conseil, rez-de-chaussée, Place Ben-Franklin,
101, promenade CentrepoinTE

Dossier n^{os} : D08-01-17/B-00029 et D08-01-17/B-00051
Propriétaire(s) : Nelson House of Ottawa-Carleton (en vertu d'un contrat d'achat-vente)
Emplacement : 41, (45), promenade Beaver Ridge à l'angle de la promenade Capilano
Quartier : 9 - Knoxdale-Merivale
Description officielle : partie du lot 34, conc. « A » (façade Rideau)
Zonage : R1F[631] HE
Règlement de zonage : 2008-250

OBJET DES DEMANDES :

La propriétaire souhaite lotir son bien-fonds en deux parcelles distinctes. La maison existante restera sur une parcelle et il est projeté de construire une nouvelle maison de deux étages sur l'autre parcelle.

AUTORISATION REQUISE :

Pour ce faire, la propriétaire nécessite l'autorisation du Comité en vue de cessions. La propriété est représentée par les parties 1 à 9 du plan 4R préliminaire qui accompagne les demandes. Les parcelles séparées sont les suivantes :

Demande	Façade	Profondeur	Superficie	Parties	Adresse municipale
B-00029	44,88 m (prom. Beaver Ridge) 62,84 m (prom. Capilano)	Irrégulière	3 258,8 m ²	4, 5, 6, 7, 8 et 9	45, prom. Beaver Ridge, maison proposée
B-00051	43,84 m (prom. Beaver Ridge)	Irrégulière	2 796,7 m ²	1, 2 et 3	41, prom. Beaver Ridge à la prom. Capilano, maison existante

Il est proposé de déplacer l'actuelle utilisation de la maison existante dans la nouvelle maison proposée.

L'approbation des demandes aura comme effet de créer deux parcelles distinctes. La parcelle sur laquelle se trouve la maison isolée existante ne sera pas conforme aux exigences du Règlement de zonage. Par conséquent, une demande de dérogations mineures (D08-02-17/A-00033) a été présentée et sera étudiée en même temps que les présentes.

Il est proposé d'établir une servitude sur les parties 8 et 9 pour des services d'eau existants au bénéfice des parties 1, 2 et 3.

Les demandes indiquent que les parties 3, 7 et 8 font actuellement l'objet d'une servitude figurant dans l'Instr. CR452814.